

N°1  
Avril 2016



# Informations communales



Comptes 2015

[www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch)

# infos utiles

## Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale et agence AVS	026 477 93 00
Fax	026 477 93 01
E-mail	admin@cottens-fr.ch
Site	www.cottens-fr.ch
Edilité	026 477 93 03

## Heures d'ouverture

Lundi	de 17 h. à 19 h.
Mardi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Mercredi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Jeudi	de 14 h. à 18 h.

*En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous au 026 477 93 00.*

Ecoles	
Ancien bâtiment	026 477 93 02
Nouveau bâtiment	026 477 93 08

Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz	026 305 87 55
--	---------------

Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)	026 470 21 42
--	---------------

Ludothèque des Schtroumpf	079 488 10 76
------------------------------	---------------

Service des repas à domicile	026 477 93 00
---------------------------------	---------------

Service social de Sarine Ouest	026 477 16 88
-----------------------------------	---------------

Accueil extrascolaire Cottens (AES)	026 477 33 90
--	---------------

FEU	118
-----	-----

Ambulance	144
-----------	-----

## Arrivée dans la commune - dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les quatorze jours suivant leur arrivée** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, une **attestation d'affiliation à une caisse maladie** reconnue doit être fournie à l'administration communale. L'administration doit être également en possession d'une **attestation de l'assurance ménage et du numéro AVS de ses habitants**.

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas:

- de mariage
- de divorce
- de décès du conjoint
- à la majorité

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

*L'administration communale*

## Horaire de la déchetterie

### HIVER

(du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

Mercredi	de 17 h. à 18 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 16 h.

*Fermeture le mercredi en janvier et février*

### ÉTÉ

(du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)

Mercredi	de 17 h. à 19 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 17 h.

# Le mot du syndic

Chères Cottensoises et chers Cottensois,

Je profite de cette dernière tribune de la législature 2011-2016 pour exprimer ma reconnaissance quant au travail effectué durant ces cinq années.

Tout d'abord, il me plaît de relever que, grâce au bon sens qui a animé les membres du Conseil durant cette législature, les décisions ont quasiment toujours été prises en parfaite compréhension mutuelle et pour le bien de la collectivité. Ce respect de chacun, la confiance partagée et l'écoute réciproque ont été les facteurs essentiels à ce bon fonctionnement. Je remercie tous mes collègues qui ont grandement contribué à cette réussite.

Une commune ce n'est pas seulement son Conseil communal mais toute une équipe composée de personnalités différentes, qui œuvrent pour le bien d'une collectivité.

En premier lieu, je tiens à saluer l'excellent travail de l'administration communale. J'ai pu compter sur leur savoir et leur disponibilité, ce qui m'a été précieux. Le développement de la commune ainsi que les nouvelles exigences imposées par le canton les obligent sans cesse à se remettre en question afin de pouvoir répondre à toutes les sollicitations.

J'associe également à ces remerciements le personnel de l'édilité, les dames de nettoyage ainsi que les animatrices de l'accueil extrascolaire qui doivent faire face à de nombreux défis dont nous ne percevons pas toujours la portée mais dont l'action est essentielle au bon fonctionnement d'une commune.

Je tiens particulièrement à exprimer aussi ma profonde reconnaissance à tous les membres des commissions ainsi qu'aux bénévoles des repas à domicile qui font tous preuve d'une grande disponibilité et de dévouement.

Durant cette législature les nombreux gros dossiers n'ont pas manqué, réfections des routes, regroupement, locaux et véhicules des sapeurs-pompiers, amélioration des aménagements et équipement de l'édilité, la reprise de l'accueil extrascolaire, etc.

Enfin, et c'est quelque chose qui me tient particulièrement à coeur, je suis content de constater que la vie associative du village s'est enrichie avec le club des marcheurs du jeudi, deux nouvelles sociétés (pétanque et athlétisme) ainsi que diverses manifestations mises en place dans la commune.

A tout cela, il ne faut pas oublier aussi ces nombreux dossiers dont le contenu ne peut pas être divulgué, secret de fonction oblige, mais dont l'ampleur et la complexité demandent souvent une folle dépense d'énergie.

Bien sûr tout n'a pas été couronné de succès. On peut toujours faire mieux; on se doit de faire mieux! Mais ce bilan est extrêmement positif et aujourd'hui, une page se tourne avec le départ de cinq conseillers communaux. Je voudrais leur adresser mes vifs remerciements et toute ma reconnaissance pour l'immense travail accompli. La tâche du syndic et le fonctionnement d'une commune sont grandement simplifiés lorsqu'on peut compter sur des personnes de valeurs dont la motivation et le savoir ont largement contribué à la réussite de cette législature.

J'espère que cet engagement et cet état d'esprit perdureront encore longtemps pour le bien de notre village.

*Nicolas Chardonens, syndic*



# infos pratiques

## Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Cottens tient à disposition:

### deux cartes journalières «Flexicard» 2<sup>e</sup> classe

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de **Fr. 38.- par jour et par carte** pour la population de Cottens.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en première classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

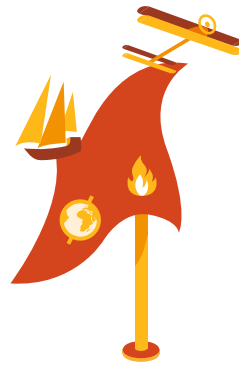
Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

**Pour disposer de ces cartes journalières**, il vous suffit de les réserver par téléphone à l'administration communale (026 477 93 00) ou par courriel (admin@cottens-fr.ch). Les cartes devront être retirées et payées deux jours ouvrables suivant leur réservation. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Nous souhaitons que vous profitiez au maximum de ces cartes pour vos voyages ou excursions dans toute la Suisse.

## L'agenda local

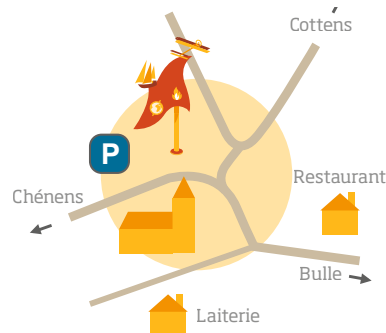
Avril 2016		
Sa	9	Loto Tireurs sportifs
Je	14	Assemblée USL
Sa	16	Loto Jeunesse
Sa	23	Loto Samaritains
Mai 2016		
Sa	7	Loto FC Cottens
Di	15	Course de nuit AMCC
Ve	20	Sortie de aînés
Sa	21	Loto Commission scolaire
Juin 2016		
Sa	11	Loto Choeur mixte
Di	12	Pique-nique FC Cottens
Di	26	Pique-nique Gym
Juillet 2016		
Sa	2	Marché villageois
Di	3	Course de jour AMCC
Di	31	Fête nationale, Pétanque



## AUX-4-ÉLÉMENTS

### Chambres d'hôtes

Lucien et Dominique Haller Sobritz



Route de Chénens 2  
1742 Autigny  
026 477 07 26  
079 308 27 29

[www.aux-4-elements.ch](http://www.aux-4-elements.ch)  
[accueil@aux-4-elements.ch](mailto:accueil@aux-4-elements.ch)



Commune de Cottens

**Assemblée communale du 12 avril 2016  
à 20 h., à la salle paroissiale**

**Tractanda**

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015**  
(ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Administration / Assemblées communales)
2. **Comptes 2015**
  - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 2.3. Approbation
3. **Présentation du plan financier 2016-2021** (LCo - art. 86d al. 3)
4. **Désignation d'un organe de révision (comptes 2016 à 2018)**
5. **Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016**
6. **Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017**
7. **Approbation des modifications apportées aux statuts de l'Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)**
8. **Divers**

*Les différents documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Administration / Assemblées communales*

Le Conseil communal

# Tout y est

Comptes, cartes et de nombreux extras  
dans les Paquets bancaires UBS



Simple et pratique: UBS propose un paquet bancaire pour chaque phase de la vie. Une foule d'avantages: comptes, cartes, opérations de paiement, retraits d'espèces gratuits retraits d'espèces gratuits à partir du Compte personnel UBS à tous les distributeurs automatiques de Suisse, E-Banking et Mobile Banking et programme de bonus UBS KeyClub. Prix forfaitaire avantageux et gratuit la première année pour les nouveaux clients. [ubs.com/paquets-bancaires](http://ubs.com/paquets-bancaires)

Prendre rendez-vous avec un conseiller et faire le plein d'avantages.

Gratuit\*  
la première année



\* Gratuit la 1re année pour les nouveaux clients ou pour les clients UBS sans carte V PAY ou Maestro. © UBS 2016. Tous droits réservés.

# Développement des objets du tractanda

## 2. Comptes 2015

### Comptes de fonctionnement

Nous avons bouclé les comptes de notre commune avec un résultat positif confortable de Fr. 611'118.23 avant amortissements extraordinaires et création de réserves.

Cependant, quelques petits dépassements existent. Les dépenses concernant la police du feu sont de Fr. 18'500.- supérieures au budget. Elles concernent les frais relatifs à l'équipement de nouveaux sapeurs.

Les dépenses concernant la santé ont explosé l'année dernière. Elles sont de Fr. 23'985.- ou 4,8% supérieures au budget et de Fr. 52'388.- ou de 11% supérieures aux comptes 2014. Ces différences proviennent essentiellement des charges liées aux homes médicalisés. Concernant les affaires sociales, nous avons un petit dépassement de Fr. 12'539.-. Les subventions aux crèches et mamans de jour sont de Fr. 32'401.- supérieures au budget ou Fr. 28'416.- aux comptes 2014. Ces chiffres démontrent l'évolution de notre société dans laquelle de plus en plus de parents conservent leur activité lucrative. Les dépenses concernant le service social cantonal sont de Fr. 28'420.- inférieures au budget.

Pour ce qui concerne l'approvisionnement en eau, nos citoyens ont consommé pour Fr. 30'513.- de plus que budgété. L'achat d'eau à l'AESO a augmenté de Fr. 20'318.-. Les pertes d'eau sur notre réseau communal ainsi qu'un nombre élevé de réparations nous ont contraints de puiser Fr. 35'450.- dans la réserve pour équilibrer les comptes.

L'excellente gestion de notre déchetterie nous a permis de créer une réserve Fr. 18'596.-. Il en va de même pour les comptes concernant l'épuration où une réserve de Fr. 41'001.- a également été constituée. Les bénéfices concernant les déchets ne peuvent pas servir au ménage communal. C'est pourquoi, ils sont mis en réserve pour financer de nouveaux investissements dans les mêmes dicastères. C'est le principe du pollueur-payeur.

Pour les écoles, les charges globales sont de Fr. 135'878.- inférieures au budget. Les charges concernant le cycle obligatoire sont de Fr. 29'709.- plus faibles. Il en va de même pour les achats de combustible et les intérêts bancaires avec des baisses de Fr. 20'169.- et de Fr. 21'312.- par rapport au budget.

Finances et impôts: les recettes fiscales de notre commune sont de Fr. 473'783.- supérieures au budget. Comme annoncé lors de l'assemblée du budget 2016, les mesures d'économie du canton portent aussi leurs fruits dans notre commune.

L'augmentation du revenu locatif des immeubles a une influence positive sur le revenu des personnes physiques qui augmentent de Fr. 99'769.- par rapport aux prévisions. L'augmentation de la valeur fiscale des immeubles a pour double conséquences d'augmenter l'impôt sur la fortune de plus de Fr. 101'596.- et celui de la contribution immobilière de Fr. 38'019.-.

Les comptes de notre commune bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 611'118.23 avant amortissements supplémentaires et création de réserves dont voici la liste:

- véhicule de voirie	Fr.	141'343.25
- panneaux solaires	Fr.	159'350.55
- abri véhicule	Fr.	23'490.70
<b>Total amortissements</b>	<b>Fr.</b>	<b>324'184.50</b>
- réserve pour les routes	Fr.	200'000.--

Avec les amortissements extraordinaires ci-dessus, les comptes de fonctionnement 2015 présentent un excédent de recettes de Fr. 86'933.73.

**Conclusion:** des rentrées fiscales en progression, des charges communales plus ou moins bien maîtrisées confirment la décision de baisser le taux de l'impôt lors de l'assemblée du budget 2016.

## Comptes d'investissement

Le dernier grand projet de la législature s'est concrétisé durant l'année écoulée. Inscrite au plan financier depuis un certain temps, la rénovation de la route d'Autigny s'est concrétisée l'automne dernier dans des conditions idéales. Pour les travaux effectués à ce jour, le coût du chantier est conforme au devis.

La baisse du taux de référence du franc face à l'euro nous a permis d'économiser Fr. 18'656.- pour l'achat de notre véhicule de voirie.

Notre parcelle située au bord de la route cantonale a trouvé un acquéreur. Le prix obtenu est de Fr. 220.- par mètre carré pour un montant total de Fr. 737'440.-.

En résumé les comptes des investissements 2015 présentent un excédent de dépenses de Fr. 878'563.25.

<b>Bilan</b>	Bilan au 01.01.2015	Bilan au 31.12.2015
<b>1 ACTIF</b>	<b>11'972'935.70</b>	<b>12'836'780.23</b>
10 DISPONIBILITES	1'244'777.52	1'519'330.15
11 AVOIRS	1'745'588.55	2'000'949.35
12 PLACEMENTS	1'506'138.95	1'755'897.30
13 ACTIFS TRANSITOIRES	97'756.40	18'577.50
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6'566'255.45	6'803'032.10
15 PARTICIPATIONS	812'418.83	738'993.83
<b>2 PASSIF</b>	<b>-11'972'935.70</b>	<b>-12'836'780.23</b>
20 ENGAGEMENTS COURANTS	-168'550.50	-228'212.55
22 DETTES A MOYEN ET LONG TERME	-6'806'600.00	-7'374'750.00
23 ENTITE PARTICULIERE	-20'940.00	-20'940.00
25 PASSIFS TRANSITOIRES	-441'625.30	-366'576.10
28 RESERVES	-1'437'816.23	-1'661'964.18
29 FORTUNE	-3'097'403.67	-3'184'337.40

*L'intégralité des comptes 2015 peut être consultée sur le site internet de la commune [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Administration / Assemblées communales ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.*



## Récapitulation

Comptes de fonctionnement	Comptes 2014		Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	827'664.54	677'027.95	879'274.00	711'783.00	852'083.69	674'442.90
1 ORDRE PUBLIC	114'227.14	41'714.35	110'849.30	34'000.00	129'585.75	32'689.60
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'025'997.09	67'249.55	2'059'081.40	66'600.00	1'927'729.52	71'126.50
3 CULTURE ET LOISIRS	82'465.10		93'137.40	10'000.00	97'546.65	11'558.90
4 SANTE	499'152.15	39'632.35	504'013.00	16'000.00	528'490.25	16'582.65
5 AFFAIRES SOCIALES	705'754.97	6'708.00	746'517.70	7'500.00	764'468.25	12'912.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	479'873.10	62'680.25	414'795.70	28'800.00	427'459.50	34'017.55
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	879'249.43	838'319.08	900'056.50	817'871.50	957'616.40	914'981.50
8 ECONOMIE	41'253.95	33'256.18	40'814.00	25'000.00	40'479.55	31'564.92
9 FINANCES ET IMPOTS	1'219'250.57	5'147'623.30	742'583.00	4'729'126.00	1'206'177.28	5'218'694.05
TOTALISATION	6'874'888.04	6'914'211.01	6'491'122.00	6'509'680.50	6'931'636.84	7'018'570.57
<b>Résultat</b>	<b>39'322.97</b>		<b>18'558.50</b>		<b>86'933.73</b>	

Comptes des investissements	Comptes 2014		Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE PUBLIC	96'826.20	59'726.90				
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	411'569.30		1'501'000.00	100'000.00	854'726.05	63'716.00
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	726'005.98	83'970.60	649'100.00	130'000.00	120'712.20	40'898.00
9 FINANCES ET IMPOTS			50'000.00	670'400.00	7'739.00	
TOTALISATION	1'234'401.48	143'697.50	2'200'100.00	900'400.00	983'177.25	104'614.00
<b>Résultat</b>		<b>1'090'703.98</b>	<b>1'299'700.00</b>		<b>878'563.25</b>	

## Liste des engagements hors bilan

Association de Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	240'575.00
Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest	514'893.30
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	680'051.00
Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	2'014'518.00
Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN) situation au 31.12.2014	704'543.25
Corporation de triage Sarine-Ouest	19'151.50
<b>Engagement total</b>	<b>4'173'732.05</b>



Multifiduciaire Fribourg SA  
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg  
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg  
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle  
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle  
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

**Rapport de l'organe de révision**  
au Conseil communal et à la Commission financière  
de la **Commune de Cottens**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de Cottens** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

*Responsabilité du Conseil communal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de produits de CHF 86'933.73.

Fribourg, le 3 mars 2016

Multifiduciaire Fribourg SA



Gregory Jeckelmann  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Roland Pittet  
Expert-réviseur agréé

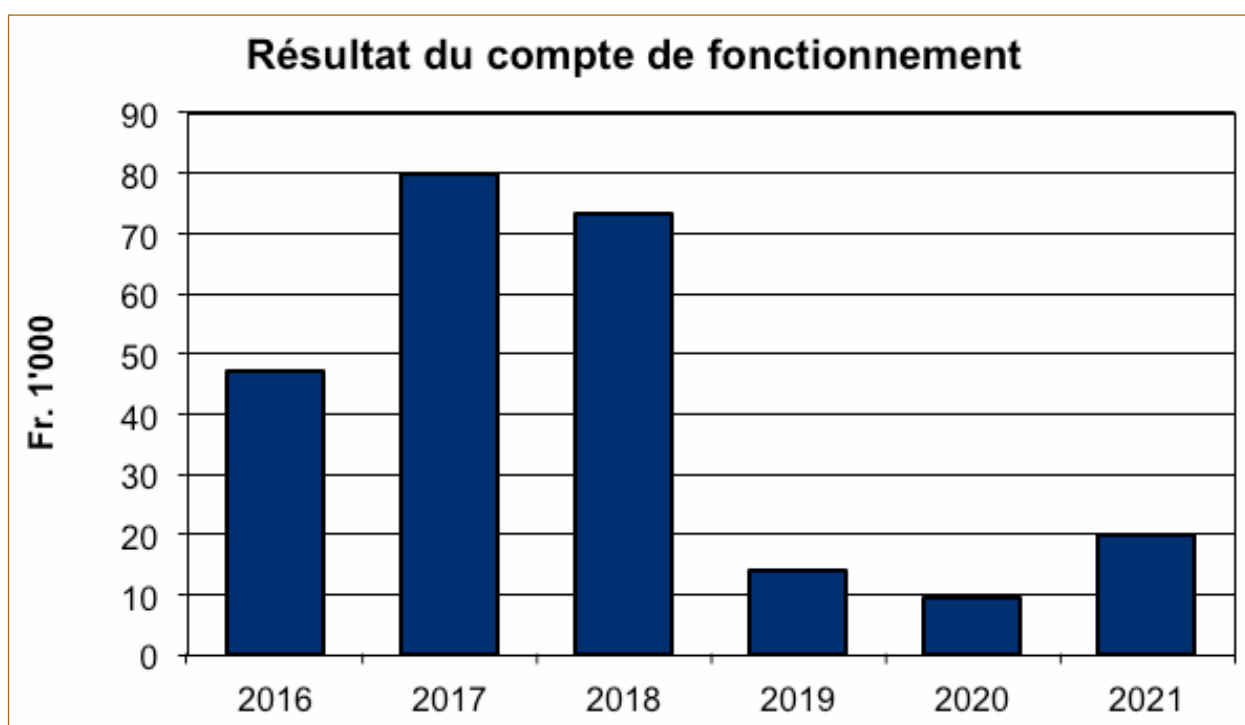
### 3. Présentation du plan financier 2016-2021

Le Conseil communal est tenu de présenter à la population chaque année un plan financier pour les cinq ans à venir. Ces prévisions nous démontrent la tendance pour les années futures.

Les modifications apportées au plan financier de l'année dernière sont l'intégration des comptes 2015 et la modification du taux

d'impôt. Aucun nouvel investissement n'a été rajouté.

Contrairement aux versions précédentes, le résultat du compte de fonctionnement est toujours positif dans une fourchette allant de Fr. 10'000.- à Fr. 80'000.-.



#### 4. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS (Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises) pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Durant ces dernières années, le Service Officiel des Curatelles (SOC) et le Service Social de Sarine Ouest (SSSO) ont emménagé dans des locaux communs à Rosé. Ce rapprochement permet d'établir des synergies organisationnelles entre eux. Les comités directeurs ont imaginé franchir une étape supplémentaire en créant une seule et même association regroupant ces deux services et capable d'intégrer d'autres structures à but social tel que l'accueil extra-scolaire (AES) par exemple. Ce projet a reçu un accueil enthousiaste de la part des assemblées des délégués et des conseils communaux. Seule la commune de Matran, qui est membre du SSSO mais pas du SOC, a renoncé au projet, dans la mesure où elle poursuivra sa collaboration avec le service des curatelles de Villars-sur-Glâne. En effet, la nouvelle association conditionne la participation de l'ensemble de ses membres aux deux services. Les membres de la nouvelle association seraient désormais constitués par les communes de Cottens, Autigny, Chénens, La

Brillaz, Neyruz, Corserey, Ponthaux, Avry, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Les deux comités directeurs ont rédigé les nouveaux statuts qui ont été contrôlés par la Direction des affaires sociales et de la santé (DSAS), par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et par le service des communes. Ce rapprochement n'implique pas la fusion de ces deux services dans la mesure où chacun relève d'une législation et d'une direction différentes. En effet, la justice de paix gère le service officiel des curatelles et le service social dépend du service de l'action sociale (SASoc).

La création d'ARCOS, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, impose la dissolution du SSSO au 31 décembre 2016. Ces deux mesures doivent être adoptées par les assemblées communales ou conseils généraux de ce printemps, puis approuvées par le conseil d'Etat. Le SOC, qui relève d'une entente communale, devra simplement être dissout à la même date par les conseils communaux concernés.

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

**RECHERCHONS**

**BÉNÉVOLES**

**ACCOMPAGNEMENT  
VISITES  
ECHANGES  
CONVIVIALITÉ**

*Vous souhaitez partager des moments conviviaux avec des aînés à travers des visites à domicile régulières ? Vous êtes prêt à leur offrir une présence, une disponibilité et une écoute attentive ?*

***Alors contactez-nous pour de plus amples informations.***

Pro Senectute Fribourg, Passage du Cardinal 18, CP 169,  
1705 Fribourg, 026 347 12 40, [info@fr.pro-senectute](mailto:info@fr.pro-senectute)

## 5. Approbation des modifications apportées aux statuts de l'Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)

Suite à la nouvelle commune fusionnée «Gibloux», des modifications ainsi qu'un toilettage des statuts ont été nécessaires. Ces changements ont été présentés et approuvés par les délégués lors de l'assemblée du 4 novembre 2015. Selon la loi, les modifications essentielles doivent être adoptées par les assemblées législatives des communes membres, c'est pourquoi ce point est intégré dans le tractanda de l'assemblée communale.

Voici une brève présentation des modifications apportées.

### Article premier Membres, dénomination, périmètre

Le nom des anciennes communes a été remplacé par «Gibloux».

### Art. 5 Répartition des voix

La modification s'est portée sur le nombre d'équivalent-habitants. Au lieu d'une voix par tranche de 500 équivalent-habitants, la commune a droit à une voix par tranche de 1'000 équivalent-habitants nominaux ou fraction de mille, mais au minimum deux voix par commune.

Communes	EH	Voix
Autigny	746	2
Chénens	883	2
Cottens	1651	2
Gibloux	9503	10
La Folliaz	868	2
Massonnens	453	2
Villaz-St-Pierre	1576	2
Villorsonnens	1879	2

### Art. 8 Convocation

Ces modifications consistent à un toilettage suite à une adaptation de la loi sur les communes.

### Art. 10 Composition

Le nombre de membres au sein du comité est passé à 9 membres au lieu de 7 membres.

### Art. 39 Information et accès aux documents

Ces modifications consistent à un toilettage suite à une adaptation de la loi sur les communes.

*... si vous souhaitez vous investir pour votre village,  
... si vous avez de bonnes idées que vous souhaitez partager,  
... si vous ne voulez pas que votre village ressemble à une cité-dortoir,  
... si vous avez envie de faire partie d'une équipe dynamique et motivée*

**... alors vous êtes la personne que nous recherchons pour compléter notre commission d'animation villageoise !**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter  
Nicolas Chardonnens, tél. 079 885 51 70.



in good company



**Nous vous  
accompagnons**



**Dominique Magnin**  
Diplôme fédéral en assurances  
Conseiller en fonds de placement  
Route de la Goille 58, 1741 Cottens

Mobile 079 687 87 71  
dominique.magnin@baloise.ch

[www.baloise.ch](http://www.baloise.ch)

## FROMAGERIE DE COTTENS

Famille Descloux-Jaquet



Rte du Centre 19  
1741 Cottens  
Tél. 026 477 32 33  
Fax 026 477 32 65  
E-mail: [do.descloux@bluewin.ch](mailto:do.descloux@bluewin.ch)

# Les infos des dicastères

## ○ Sentiers pédestres communaux

Un projet de sentiers pédestres est né entre les communes d'Avry, Cottens, Hauterive, la Brillaz, Matran et Neyruz. Actuellement, chaque village a défini ses propres circuits qui, pour la plupart, existent déjà ou seront balisés très prochainement.

Le but de ce projet est d'offrir à tous un réseau balisé, sécurisé et mesuré avec des liaisons possibles avec les autres communes. Les circuits utilisent le réseau des sentiers pédestres de Suisse (panneaux jaunes), les routes communales ou des chemins déjà aménagés.

Actuellement, deux parcours sont balisés sur le territoire communal et partent de l'administration communale. Il est aussi tout à fait possible de les prendre en cours de route!

Ces circuits sont indiqués soit par des panneaux blancs avec une pastille de couleur soit par un losange blanc peint sur les arbres. Ceux-ci peuvent être visionnés et téléchargés sur le site internet de la commune. Vous trouverez également des informations sur la longueur des parcours ainsi que le dénivelé.

Deux à trois autres sentiers supplémentaires viendront prochainement compléter cette offre et seront mis sur le site internet dès que le marquage sera terminé.

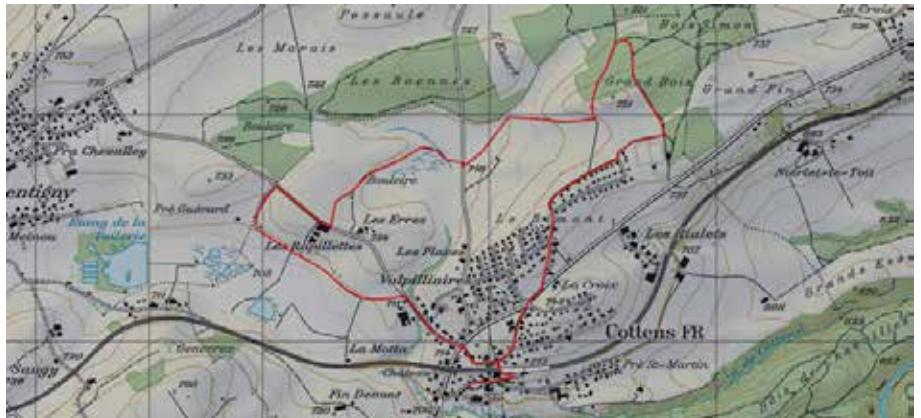
Vous pourrez ainsi découvrir les charmes de la campagne sarinoise grâce à ces circuits balisés. De la simple promenade au circuit de randonnée à la journée, vous trouverez dans les environs des idées de balades qui vous permettront une immersion totale dans notre belle région...



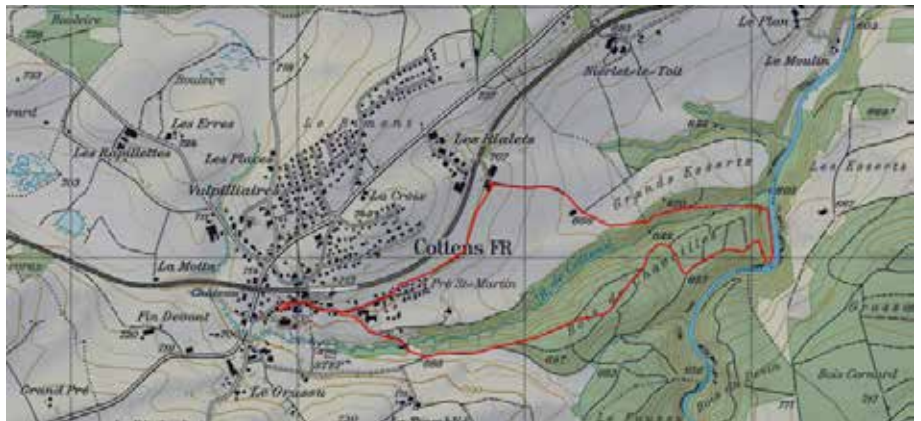
Panneaux de signalisation



Signalisation sur un arbre



Parcours vert: le Grand Bois – Les Rapillettes



Parcours rouge: tour du ruisseau de Cottens

## ○ Gestion des déchets



### Positif:

- Réduction de -3,5 % des déchets urbains dont -5,3% pour les ordures ménagères et -1,2% pour les déchets encombrants.
- Le total des déchets recyclables a augmenté de + 4% soit 1,9 kg par habitant
- Réduction totale en moyenne de 10,4 kg de déchets par habitant en 2015 par rapport à 2014.



### Insatisfaisant:

- La moyenne par habitant de 50,1 kg de déchets encombrants est trop élevée, soit + 19,3 kg par rapport à la moyenne cantonale qui est de 30,8 kg.

Nous pouvons féliciter les citoyennes et citoyens pour l'augmentation des déchets recyclables et pour la diminution des déchets urbains (ordures ménagères). Cela veut dire que l'on trie mieux les déchets. La démarche citoyenne voudrait que cette tendance augmente encore dans les années à venir afin d'améliorer notre bilan écologique.

Nous devons être conscients de nos responsabilités face aux générations futures et apporter un soin particulier à l'élimination des déchets afin de protéger l'environnement et préserver les ressources de notre planète.

Une attention toute particulière sera faite de la part des surveillants de la déchetterie au sujet des déchets encombrants car la moyenne en kg par habitant est beaucoup trop importante par rapport à la moyenne cantonale soit + 19,3

kg. On constate que dans le container réservé à cet usage, il y a un grand nombre d'objets qui n'ont rien à voir avec des objets encombrants (trop petits) et doivent être éliminés dans les sacs à ordures.

**Les surveillants de la déchetterie demanderont aux usagers une plus stricte discipline et refuseront les objets qui peuvent tenir dans un sac à ordures de 35 litres en application du règlement communal.**

Durant l'année, nous avons dû intervenir à plusieurs reprises par courrier auprès de certains citoyens pour le non-respect du règlement communal sur les déchets et par une attitude non adaptée envers le personnel de la déchetterie. Ce genre d'incivilité commence à se répéter trop souvent. Nous vous rappelons l'article 34 du règlement communal sur les déchets.

**Toute contravention aux articles 5 et 15 du présent règlement est passible d'une amende de Fr. 20.-- à Fr. 1'000.-- selon la gravité du cas. La procédure pénale prévue à l'article 86 LCo est applicable (Ordonnance pénale).**

Nous insistons pour que les rapports entre les surveillants et les citoyens(nes) se déroulent dans un esprit cordial de collaboration et de politesse. Les excès de part et d'autre ne seront pas tolérés.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indispensable collaboration.

## ○ Statistique des déchets dans la commune

Nombre d'habitants dans le canton: 303'377									
Type de déchet	Nombre d'habitants y-compris EMS:					1540	1580	Canton	Cottens - canton
	2013 en kg	2014 en kg	2015 en kg	Différence 2015- 2014 en kg	2015- 2014 en %	2014 kg par an par habitant	2015 kg par an par habitant	2015 kg par an par habitant	
Ordures ménagères	187'280	211'170	200'020	-11'150	-5.3%	137.1	126.6	139.0	-9%
Déchets encombrants	24'930	25'940	26'680	740	2.9%	16.8	16.9		
Déchets encombrants en bois	47'540	54'230	52'500	-1'730	-3.2%	35.2	33.2		
Total déchets encombrants	72'470	80'170	79'180	-990	-1.2%	52.1	50.1	30.8	63%
Total déchets urbains	332'220	371'510	358'380	-13'130	-3.5%	189.2	176.7	169.8	10%
Ferraille	11'830	20'490	20'540	50	0.2%	13.3	13.0	14.3	-9%
Fer blanc	2'838	2'900	2'292	-608	-21.0%	1.9	1.5	5.8	-75%
Canette aluminium	280	320	461	141	44.1%	0.2	0.3		
Huile minérale et végétale	1'000	1'626	1'180	-446	-27.4%	1.1	0.7		
Papier-carton	106'520	106'750	113'380	6'630	6.2%	69.3	71.8	77.5	-7%
Pet de boisson	3'840	4'051	3'242	-809	-20.0%	2.6	2.1		
Peinture, solvant, chimique	1'780	1'286	1'854	568	44.2%	0.8	1.2		
DCMI déchets inertes en m <sup>3</sup>	60	93	84	-9	-9.2%	0.1	0.1		
Verre blanc	10'740	16'840	15'560	-1'280	-7.6%	10.9	9.8		
Verre brun	11'360	7'700	11'480	3'780	49.1%	5.0	7.3		
Verre vert	21'220	23'880	23'320	-560	-2.3%	15.5	14.8		
Total verre	43'320	48'420	50'360	1'940	4.0%	31.4	31.9	46.0	-31%
Total déchets recyclables	171'468	185'936	193'393	7'457	4.0%	152.2	154.3	143.5	7%
<b>Total des déchets</b>	<b>503'688</b>	<b>557'446</b>	<b>551'773</b>	<b>-5'673</b>	<b>-1%</b>	<b>341.4</b>	<b>331.0</b>	<b>313.3</b>	<b>6%</b>

## Parcage sauvage sur le territoire communal

Le Conseil communal rappelle à la population qu'il est strictement **interdit de parquer sur les trottoirs ainsi que le long des routes communales**. Des places de parc sont à disposition aux endroits suivants:

- devant l'administration communale,
- sur la place devant l'ancien café de la Gare,
- derrière l'église.

La police cantonale patrouille régulièrement sur le territoire communal et sanctionne les automobilistes qui ne respectent pas les règles de la loi sur la circulation routière. Pour rappel, une amende pour parcage sur un trottoir est de Fr. 120.--.

Le Conseil communal encourage vivement chacun à respecter la LCA et de ce fait à contribuer à la sécurité des piétons.



**EP: AMADEUS** 1754 AVRY-BOURG  
3800 INTERLAKEN  
1820 MONTREUX  
ElectronicPartner

**TV, HiFi, Multimédia, Professional Electronics**



Avry-Bourg 19/15  
1754 Avry-sur-Matran

Tél. 026 470 24 20  
Fax 026 470 24 28

avry@amadeus-ag.ch  
www.amadeus-ag.ch



*Pour des installations parfaites !*



La commune de Cottens recherche

## Une responsable/animatrice pour son accueil extrascolaire

Le taux d'activité est d'environ 30% en fonction des besoins de l'accueil extrascolaire basés sur les inscriptions en cours.

### Votre profil:

Sens des responsabilités et de la communication

Capacité à gérer une petite équipe

Intervenant/e en accueil extrascolaire ou expérience de l'accueil et de l'accompagnement des enfants.

Formation d'intervenant/e en accueil extrascolaire ou autre formation pédagogique serait un atout.

Facilité d'intégration dans une équipe en place

Souplesse et disponibilité dans les horaires de travail

### Nous offrons:

Un poste de travail rémunéré à l'heure

Une activité au service des enfants et des familles, pendant les périodes scolaires

Entrée en fonction: 22 août 2016

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur dossier de candidature avec curriculum vitae, photo, copies de certificats, références, etc. à l'adresse: Administration communale, mention «AES», Route du Centre 20, 1741 Cottens jusqu'au 22 avril 2016.

Pour tout renseignement: M. Stéphane Noël, Conseiller communal, tél. 079 540 70 53

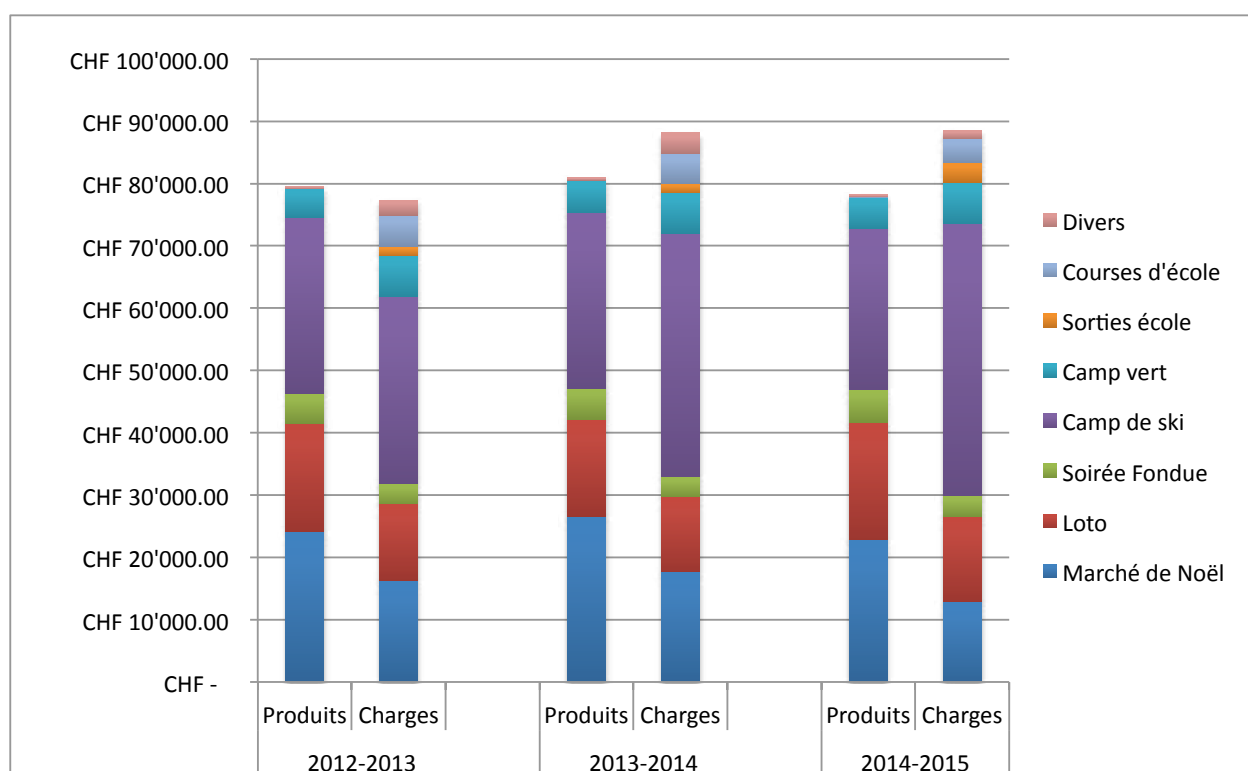


## ○ Compte sport & loisirs de l'école de la Clé

Ci-dessous, nous vous présentons les comptes des trois dernières années scolaires du compte Sport et Loisirs, Ecole de la Clé.

Nous répondrons volontiers à vos questions lors de l'assemblée communales si nécessaire.

	2012-2013		2013-2014		2014-2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Marché de Noël	24'179.20	16'362.55	26'634.50	17'664.10	22'885.60	12'869.55
Loto	17'370.00	12'203.80	15'532.60	12'083.25	18'789.15	13'702.75
Soirée fondue	4'793.50	3'267.95	4'947.00	3'158.35	5'242.00	3'330.95
Camp de ski	28'138.00	30'030.95	28'170.00	39'139.80	25'807.50	43'612.40
Camp vert	4'700.00	6'540.35	5'273.60	6'456.25	5'072.50	6'727.85
Sorties école		1'519.80		1'454.20		3'052.00
Courses d'école		5'015.00		4'875.00	43.60	3'894.90
Divers	397.55	2'382.10	393.30	3'288.15	454.05	1'362.90
<b>Total</b>	<b>79'578.25</b>	<b>77'322.50</b>	<b>80'951.00</b>	<b>88'119.10</b>	<b>78'294.40</b>	<b>88'553.30</b>



# FriPass.ch

TRANSPORTS - MUSÉES - ACTIVITÉS  
TRANSPORT - MUSEEN - AKTIVITÄTEN

**Tout le canton de Fribourg pour 40.-  
Der ganze Kanton Freiburg für 40.-**

[www.fripass.ch](http://www.fripass.ch)

**FRIBOURG REGION**  
BURGHE - SCHWEIZ - SWITZERLAND

**radioFr.**  
radio fribourg - freiburg

**fribourg tcs**  
transport

**tpf**



## ○ Programme des sorties 2016

- Toutes les personnes libres le jeudi peuvent se joindre au groupe.
- Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée par le programme ci-dessous.
- Le programme peut être consulté sur le site [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), au pilier public et au Denner-Satellite.

Jour	Date	Rendez-vous	Lieu	Durée	H. départ	H. retour
Jeudi	31.03.2016	Ancien Café	Le Bry - Ile d'Ogoz - Rossens - Le Bry	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	07.04.2016	Ancien Café	Schönberg - Tavel et retour	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	14.04.2016	Ancien Café	<b>Balade Botanique</b> avec M. Emmanuel Roggen (avec commentaires)	4.0 à 5.0 h	8.30	journée
Jeudi	21.04.2016	Ancien Café	Posieux - Grangeneuve -Ecuwillens -Posieux	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	28.04.2016	Ancien Café	Torny - Châttonnaye - Middel et retour	2.30 à 3.0 h	8.30	12.00
<b>Mercredi</b>	04.05.2016	Ancien Café	Prez-v-Noréaz - Arbognes - Montagny et retour	2.30 à 3.0 h	8.30	12.00
Jeudi	12.05.2016	Ancien Café	Cheiry - Chapelle - Coumin - Surpierre - Cheiry	3.0 à 3.30 h	8.30	journée
Jeudi	19.05.2016	Ancien Café	Corbières - Villarvolard et retour	2 à 2.30 h	8.30	12.00
<b>Mercredi</b>	25.05.2016	Ancien Café	Romont/parqueterie - La Pierraz - Villaraboud et retour	2.30 à 3.0 h	8.30	12.00
Jeudi	02.06.2016	Ancien Café	Forêt de Belmont (Léchelles - Russy)	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	09.06.2016	Ancien Café	Matran - Villars-s-Glâne - Ste-Appoline et retour	2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	16.06.2016	Ancien Café	Circuit Guggisberg	3.0 à 3.30 h	8.30	journée
Jeudi	23.06.2016	Ancien Café	Prez-v-Siviriez - Les Ecasseys - Bouloz - Invau et retour	2.3 à 3.0 h	8.30	12.00
Jeudi	30.06.2016	Ancien Café	Cormérod - Chandossel - Villarepos	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	07.07.2016	Ancien Café	Treyvaux	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	14.07.2016	Ancien Café	Tinterin - St-Ours - Rechthalten et retour	3.0 à 3.30 h	8.30	journée

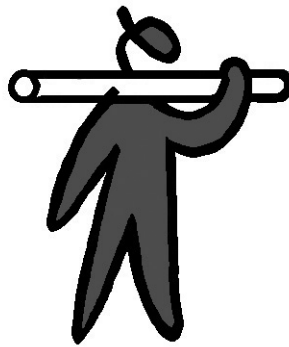
## Service de baby-sitting

Onze jeunes de la commune ont suivi la formation de baby-sitting auprès de la Croix-Rouge fribourgeoise et sont disposées à assurer ce service:

Céline Roch	Tél. 079 901 64 12
Chloé Magnin	Tél. 079 131 90 91
Coralie Castella	Tél. 026 477 32 10
Marie Yerly	Tél. 079 196 87 48
Lucie Bays	Tél. 026 477 10 14
Nadia Magnin	Tél. 026 477 17 20
Sylvie Magnin	Tél. 026 477 17 20
Delphine D'Amato	Tél. 079 196 52 34
Daphnée D'Amato	Tél. 079 196 55 89
Mathias Fragnière	Tél. 079 920 94 31
Lydia Fragnière	Tél. 076 278 60 09

*Merci de les contacter en-dehors des heures d'école.*

**Installations  
Clerc**  
s.à.r.l.  
SANITAIRE  
CHAUFFAGE  
VENTILATION



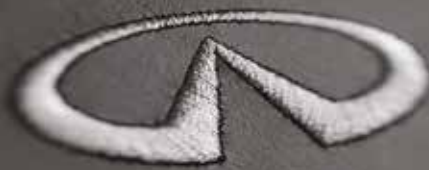
**Emmanuel Clerc**

Rte du Centre 11  
1741 Cottens

Natel 079 204 18 75  
contact@installationsclerc.ch

Tél. 026 477 34 14  
Fax 026 477 34 16

**Votre nouveau centre Partner Service  
INFINITI  
pour le canton de Fribourg**



INFINITI

[infiniti-fribourg.ch](http://infiniti-fribourg.ch)

*Garage de l'Autoroute*  
**JF Lacilla SA**  
*Rte du Bois 1 - 1753 Matran - +41 26 409 70 00*







## Coupe de janvier 2016

Dimanche, 24 janvier 2016... il est 8 h du matin. Nous rassemblons nos enfants pour cette nouvelle coupe de janvier 2016 qui se déroule au Bicubic à Romont. Trois équipes sont inscrites: deux dans la catégorie des - 12 ans et une dans les - 9 ans.

La tension est grande parmi nos athlètes. Mais pas aussi grande que l'envie d'atteindre une place sur le podium. Il

s'agit de défendre la victoire de l'année passée. Seulement aujourd'hui, pour la première fois sous les nouvelles couleurs de Cottens Athlètes.

4 jeux et une estafette nous attendent. Il faut de la précision au lancement des balles, de la coordination entre les pieds et la tête, de l'habileté avec les mains et tout ça combiné avec une vitesse maximale. Pas toujours facile... on y arrive tantôt bien, tantôt moins bien. Mais l'esprit de compétition dans les 3 équipes règne durant toute la matinée:

«Est-ce que nous allons gagner?», c'est la phrase qu'on nous pose après chaque jeu. Notre réponse: «On verra à la fin...».

Ne manquent plus que les estafettes...on est rapide, très rapide! Même en faisant plusieurs fautes de témoin, nous atteignons les deux premières places avec les équipes des -12 ans et la septième avec les -9 ans.

«Est-ce que ça va suffire pour le podium?» La tension est explosive...

11h.30: les résultats: 5<sup>e</sup> place pour les -9 ans (sur 16 équipes, incroyable! Après seulement trois mois d'entraînement!) et...  
1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> place pour les -12 ans!!!

Quel soulagement et quel plaisir! Les visages des enfants rayonnent et nos cœurs en font ainsi. Un tout grand BRAVO à tous nos athlètes! Nous sommes très fiers de vous tous!

*Alexandra Elsener, Anne Pidoux et Christoph Elsener*





Simple  
& Chic

L'Appart Beauté

Noëlle Vergnes  
Esthéticienne  
diplômée d'état

*vous accueille sur Rendez-vous, pour un moment privilégié,  
un service sur-mesure, un Diagnostic personnalisé  
et une Prestation de Confiance*

• Consulter les offres du moment sur la page Facebook Simple & Chic •

Toutes les Prestations sont  
Sur Rendez-vous

**078.676.91.91**

Bâtiment de la gare,  
Route du Centre 50, 2ème étage, 1741 Cottens  
simpletchic@gmail.com  
site internet:simpletchic.wix.com

www.dupli.ch

**duplire**   
VOS PAPETERIES

© www.raa.ch

**1630 BULLE**

Grand-Rue 20  
Tél. 026 912 11 66  
Fax 026 912 21 63  
bulle@dupli.ch

**1762 GIVISIEZ**

Rte André-Piller 2  
Tél. 026 460 20 30  
Fax 026 460 20 31  
givisiez@dupli.ch

**3280 MURTEN**

Bahnhofstrasse 8  
Tél. 026 670 10 70  
Fax 026 670 31 77  
murtten@dupli.ch

**3186 DUEDINGEN**

Hauptstrasse 17  
Tél. 026 493 33 55  
Fax 026 493 37 22  
duedingen@dupli.ch



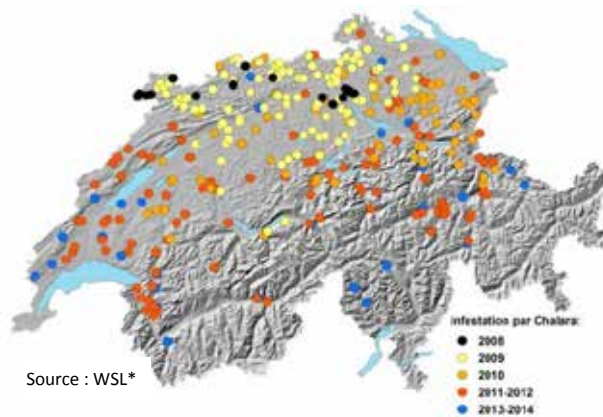
ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

## Chalara fraxinea

### *Ce champignon qui décime nos frênes*

A l'instar de la graphiose de l'orme dans les années 70, un champignon provoque la mort des frênes. La chalarose ou appelée communément flétrissement du frêne est une maladie fongique provenant vraisemblablement d'Asie. Elle a été identifiée en 1990 pour la première fois en Pologne et en Lituanie. Seul le frêne (*fraxinus excelsior*) est infecté et ceci à tous les âges.

Sa première apparition au nord de la Suisse a été observée en 2008. Depuis, le champignon a progressé de manière spectaculaire et en 2014 déjà, il franchissait les Alpes (voir carte ci-dessous). Il est désormais présent dans la région de Chiasso.



En plaine, le frêne représente tout de même plus de 10 % des arbres de nos forêts. Il est apprécié pour la qualité de son bois utilisé notamment pour la confection de manches d'outils. Il possède une grande vigueur et capacité à se rajeunir naturellement ce qui évite le recours à la plantation. De plus, cette espèce présente une large amplitude écologique lui permettant de coloniser des milieux et sols très différents.



*Feuilles saines à gauche et infestées à droite*



*Tronc contaminé à gauche et sain à droite*

Les spores issues de la fructification du champignon sont dispersées par le vent et infectent les feuilles qui brunissent. Puis la contamination se propage souvent à l'écorce provoquant une nécrose de cette dernière. La circulation de la sève au sein de l'arbre est ainsi perturbée impliquant le dessèchement des parties infectées. En quelques mois ou années pour les plus grands sujets, l'attaque sera fatale à l'arbre.

Il n'existe aucun moyen de lutte contre la chalarose. Les spores étant produites par millions dans la litière au sol puis véhiculées par le vent, il serait impensable d'appliquer un quelconque traitement. L'élimination des frênes atteints est donc également inutile.

La maladie progresse rapidement et a déjà anéanti certaines surfaces de jeunes frênes et provoqué la mort de vieux arbres. En bordure de sentiers ou de routes, le risque de chutes de branches sèches provenant de frênes plus âgés est problématique d'un point de vue sécuritaire. Certains abattages préventifs seront alors nécessaires.

La disparition du frêne en Europe est bien engagée même si un espoir subsiste. Certains sujets semblent résistants à la virulence du champignon. Nous espérons que les graines issues de ces arbres produisent à terme des sujets eux aussi résistants permettant à l'espèce de reconstituer une population saine. Affaire à suivre ...

**Le dico utile** (\*Institut fédéral de recherche : WSL)  
<http://www.wsl.ch/forest/wus/diag/index.php?TEXTID=213&LANGID=2&M OD=1>

Hauterive, février 2016

F. Schneider, ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement

## La Bibliothèque régionale d'Avry c'est ...



### Quoi ?

20'000 documents  
romans - BD - albums - revues - documentaires  
8 documents pour un prêt d'un mois

### Pour qui ?

- enfant jusqu'à 16 ans gratuit
- apprenti / étudiant CHF 15.-
- adulte CHF 30.-
- lecteur occasionnel CHF 2.- par livre / par mois

### Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h  
mercredi 15h - 19h30  
samedi 9h - 12h  
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

### Où ?



La bibliothèque c'est aussi...

- Un catalogue en ligne et la possibilité de :
  - réserver des livres
  - prolonger le délai de prêt
- La possibilité de faire des propositions d'achats
- Des rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)
  - L'Heure du Conte pour les enfants : le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, de 14h à 15h
  - Né pour lire pour les tout-petits : le 1<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois, de 10h à 11h

**Pour plus d'infos...**  
026 470 21 42  
[biblioavry@bluewin.ch](mailto:biblioavry@bluewin.ch)  
<http://bra.avry.ch>

Bibliothèque régionale d'Avry  
CO Sarine-Ouest  
Route de Matran 24  
1754 Avry-sur-Matran





**LES**  
**BOUCHERIES**  
**Yerly.ch**

**Cottens**  
026 477 00 95

**Rossens**  
026 411 03 18

***Artisan par plaisir, Artisan pour votre plaisir !***

Les Boucheries Yerly c'est :

- De la viande du pays, rassie et de qualité!
- De la volaille (poulet et dinde) uniquement du pays !
- Des actions hebdomadaires variées et intéressantes !
- Un service et des conseils réputés !
- Une entreprise **formatrice**, membre de l'Association des Maîtres Bouchers Charcutiers du canton de Fribourg !
- De nombreux prix de qualité (Médailles d'or : saucisson fribourgeois, saucisse à rôtir, terrine à la vieille prune. Médailles d'argent : kékettes fumées, gratin de pomme de terre, saucisses au cumin. Médailles de bronze : saucisse sèche aux cornes d'abondance, lard séché etc...

Retrouvez-nous sur [www.boucherieyerly.ch](http://www.boucherieyerly.ch) ou sur

<https://www.facebook.com/Boucherie-Yerly> ou inscrivez-vous à

l'adresse: [info@boucherieyerly.ch](mailto:info@boucherieyerly.ch) pour recevoir chaque semaine par courriel nos actions hebdomadaires !



Découpez ce bon et bénéficiez d'un rabais de

**Frs 5.- sur votre prochain rôti de porc, ficelé et épicé  
pour la broche !**

(Conditions : rôti de porc dans le cou, d'une valeur minimal de Frs 20.-, un seul bon par commande valable, offre valable jusqu'au samedi 28 mai 2016 inclus)

# La BCF, proche de vous!



## HEURES D'OUVERTURE:

Lundi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mardi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mercredi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Jeudi	08h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Vendredi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00

[www.bcf.ch](http://www.bcf.ch)



**Banque Cantonale  
de Fribourg**

simplement ouvert